

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 1^{er} JUIN 2017

Convocation du 22 mai 2017

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 avril 2017.
2. Décision Modificative n° 1 du budget de la Commune.
3. Proposition de règlement intérieur hygiène et sécurité.
4. Proposition de modification du tableau des effectifs.
5. Proposition de demande de subvention au titre des amendes de police.
6. Proposition des tarifications et règlements des services scolaires à compter de septembre 2017.
7. Affaires diverses.

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.LOISEAU, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, C.LORENTZ, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absente représentée : I.PROSSER par C.BARBIER.

Secrétaire de séance : C.LORENTZ

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition de gratification à un stagiaire.
- Proposition d'admission en non-valeur sur le budget de l'Eau.
- Proposition en non-valeur sur le budget de la Commune.
- Proposition de maîtrise d'Ouvre pour les travaux d'aménagement de l'entrée de bourg.
- Proposition de Maitrise d'Ouvre pour les travaux de voirie Route de Neuville.
- Proposition de remboursement de l'assurance liée à la cérémonie du 17 juin 2017.
- Proposition d'avenant n° 3 au marché d'aménagement sécurité de Gallerand.

La proposition de validation du règlement Hygiène et sécurité est reporté car celui-ci doit au préalable être validé par le CTP et le CHSCT.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Décision Modificative n ° 1 Budget de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8168 : Autres primes d'assurance	0,00 €	222,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	972,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 922,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 922,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	5 550,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	5 550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 922,00 €	7 922,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVE STISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 550,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 550,00 €
D-2152-117 : Voirie	0,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-129 : Am.SECURITE à GALLERAND	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-137 : extension éclairage public	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-136 : RESEAU PLUVIAL	0,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	5 550,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVE STISSEMENT	0,00 €	5 550,00 €	0,00 €	5 550,00 €
Total Général		5 550,00 €		5 550,00 €

Gratification à stagiaire Laëtitia SOUPART

Le Conseil Municipal, décide d'accorder au stagiaire Laëtitia SOUPART, une gratification de 150 € en compensation de ses 5 semaines de stage effectuées du 3 avril au 5 mai 2017 aux services techniques.

Prise en charge de l'assurance relative à la cérémonie du 17 juin 2017 (Sauts en parachute)

Monsieur le Maire informe le Conseil que les membres du groupe PATHFINDER vont effectuer le samedi 17 juin 2017 des sauts en parachute en uniforme d'époque. A cette occasion, une cérémonie de dépôt de gerbes aura lieu à la stèle des Châtaigniers, à Gallerand. Monsieur le Maire indique que les frais liés à l'opération (avion, assurance...) sont pris en charge dans leur intégralité par les parachutistes et membres de l'association.

Conscient du coût de cette opération, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge le coût de l'assurance de la manifestation aérienne souscrite auprès de la compagnie ATLANTAS, n° de police 2017/30027, soit 222 €.

Ce montant sera remboursé à Monsieur BOIRY André, souscripteur, sur présentation de la copie de la facture acquittée. La dépense sera inscrite à l'article 6168.

Avenant n° 3 au marché de travaux d'aménagements de sécurité à Gallerand

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le montant du marché initial des travaux d'aménagements de sécurité à Gallerand qui s'élève à 37 130 € H.T., soit 44 556 € T.T.C

Après validation des avenants 1 et 2, le montant du marché est monté à 41 330 € H.T., soit 49 596 € T.T.C.

Après la visite sur place des services du Conseil Départemental, quelques travaux supplémentaires sont à prévoir tels que la pose de bornes podotactiles.

Le coût des prestations supplémentaires s'élève à la somme de 1 700 € H.T., soit 2 040 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge ces compléments de travaux, et l'avenant n° 3 à passer avec EXEAU T.P. pour un montant de 1 700 € H.T., soit 2 040 € T.T.C., ce qui amène le montant du marché à 43 030 € H.T., soit 51 636 € T.T.C.

Choix du maître d'œuvre - Etude d'Aménagement de l'entrée Sud du Bourg sur la RD 2152

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les propositions des cabinets d'études relatives à l'aménagement de l'entrée Sud du bourg, sur la RD 2152.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition d'honoraires établie par ORLING, mieux disante, pour un montant de 8 930,00 € HT soit 10 716,00 € TTC.

Choix du maître d'œuvre - Etude d'Aménagement de la Route de Neuville

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les propositions des cabinets d'études relatives à l'aménagement de la Route de Neuville aux Bois. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition d'honoraires établie par ORLING, mieux disante, pour un montant de 4 560,00 € HT soit 5 472,00 € TTC.

Admission en non-valeur - Budget de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau, pour diverses raisons (non solvable, parti sans laisser d'adresse ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables, pour un montant total de 418,50 €, et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654 au budget du Service de l'Eau.

Admission en non-valeur - Budget de la Commune

Monsieur le Maire informe également le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de factures de divers services communaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables, pour un montant total de 2 125,30 € et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654 du budget de la Commune.

Fonds d'Aide à la voirie Communale pour l'exercice 2017 - Aménagement de l'entrée Sud du Bourg sur la RD 2152

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des opérations éligibles et prioritaires au titre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale pour l'exercice 2017.

La Commune a fait réaliser en septembre 2015 un audit de sécurité de la traversée du bourg en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret. Parmi les différentes propositions, l'aménagement de l'entrée Sud du bourg par la RD 2152 semble une des opérations les plus urgentes.

Le montant des travaux s'élève à 160 092,00 € HT, dont 63 632,00 € HT en première tranche, et 96 460,00 € HT en seconde tranche.

Dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal 2017, le Conseil Départemental a décidé d'accorder une subvention de 41 749 € (soit 25 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental du Loiret, au titre de l'année 2017, au taux de 6 % du montant du projet soit 9 606 € HT et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint technique au 1er juillet 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer pour les besoins des services techniques, un poste d'adjoint technique à temps complet et ce à partir du 1^{er} juillet 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de créer au 1^{er} juillet 2017, un 1 poste d'adjoint technique à temps complet et d'inscrire les budgets nécessaires au chapitre 12 (charges du personnel).

Révision des tarifs des services pour l'année scolaire 2017 – 2018

Les tarifs des services scolaires sont fixés à compter de la prochaine rentrée scolaire comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE : (4 séquences possibles dans la journée)

- Le matin à partir de 7 h 30
- Le soir, pour les maternelles :
 - De 15 h 45 jusqu'à 16 h 45
 - De 16 h 45 à 17 h 30 avec goûter
 - De 17 h 30 à 18 h 30
- Le soir, pour les élémentaires :
 - De 15 h 55 jusqu'à 16 h 45
 - De 16 h 45 jusqu'à 17 h 30 avec goûter
 - De 17 h 30 jusqu'à 18 h 30

Tarifs selon le quotient familial (CAF et MSA) et pour chaque séquence :

Quotient familial inférieur à 700 € :	1,80 €
Quotient familial de 700 à 1 200 € :	2,10 €
Quotient familial supérieur à 1 600 € :	2,20 €

Le service est facturé au nombre de séquences (Précision : Toute séquence commencée est due en totalité).

- Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 5,00 €
- Pénalité à compter du 3^{ème} retard au-delà de 18 h 30 : 35,00 €
- Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €

RESTAURANT SCOLAIRE :

Prix par repas enfant : 3 ,45 €

Prix par repas adulte : 4,90 €

Facturation forfaitaire pour 3 ou 4 repas / semaine, par période scolaire (avec remise de 2 repas, soit 6,90 € par période)

Facturation en début de période

- Pénalité par repas non inscrit 48 h à l'avance : 5,00 €
- Pénalité par repas pour enfant sans dossier : 10,00 €

TAP :

2,00 € par séance

Facturation forfaitaire par période scolaire suivant le nombre de journées de TAP organisées par la Commune suivant l'échéancier ci-après :

- 28 € de septembre à décembre
- 26 € de janvier à avril
- 16 € de mai à juillet

- Tarif occasionnel : 4 € la séance

ETUDE SURVEILLEE :

Forfait de 51 € par période scolaire pour 3 études par semaine
(lundi, mardi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Forfait de 34 € par période scolaire pour 2 études par semaine
(lundi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Rappel : Les périodes scolaires sont définies ainsi :

- de la rentrée de septembre aux vacances de Noël,
- de la rentrée de janvier aux vacances de printemps,
- des vacances de printemps aux vacances d'été.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les tarifs indiqués ci-dessus et valide les règlements s'appliquant aux services d'accueil périscolaire, de restauration, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de l'étude surveillée.

Affaires diverses

- Point sur les préparatifs des cérémonies des 17 et 18 juin 2017.
- Préparation des bureaux de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.
- Point sur l'organisation des festivités des 13 et 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint	
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe	Mme DEGUIL Catherine
Mme PROSSER Isabelle ABSENTE	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	M. BOUDIN Sébastien	